



Prise de position sur les lignes de conduite stratégiques 2004-2006 concernant la ligne budgétaire de la coopération décentralisée

- Le CCRE se félicite d'avoir été consulté par la Commission européenne dans la perspective de la finalisation du document. Le CCRE est heureux de disposer de l'occasion pour commenter la future stratégie de l'UE relative à la ligne budgétaire de la coopération décentralisée.
- Comme cela fut rappelé par les maires, les autorités et représentants des villes et représentants locaux à travers le monde, lors de leur réunion de Johannesburg (Sommet mondial sur le développement durable 2002), si nous voulons trouver des solutions aux problèmes dans notre monde, il est primordial de renforcer un fort partenariat entre tous les niveaux gouvernementaux - recouvrant l'international jusqu'au local. C'est pourquoi nous nous félicitons de la reconnaissance faite par l'Union européenne du rôle joué par les autorités locales dans ses lignes de conduite relatives à la coopération décentralisée. Les autorités locales ont obtenu de solides résultats à leur actif quant au renforcement de capacité de bonne gouvernance municipale. Ceci fut démontré par les partenariats nord-sud mis en place grâce aux programmes contrôlés par l'Union Internationale des Pouvoirs Locaux. A travers certains de ses membres, le CCRE (représentant européen des autorités locales) a joué un rôle essentiel dans le partenariat, notamment en collaborant avec différents partenaires en Afrique, en Amérique latine et en Asie.
- Nous nous félicitons de la position prise dans le document sur le rôle des municipalités en tant que partenaires éligibles pour le support financier de cette ligne budgétaire. Nous apprécions également la distinction faite entre les ONG et les autorités locales, représentants des acteurs institutionnels. Nous appelons l'Union européenne à reconnaître, dans l'avenir, le rôle et le statut des autorités locales en tant que promoteurs des politiques de développement. Ce qui est spécifique et unique en comparaison avec les autres acteurs présentement compris comme bénéficiaires de la même ligne budgétaire.
- Nous nous félicitons des priorités thématiques des actions énumérées dans le document et, plus particulièrement, de la référence à la promotion de la décentralisation. Celle-ci est possible grâce aux supports donnés aux initiatives portant spécifiquement sur la bonne gouvernance des municipalités. Ceci est encore possible grâce à l'apport donné pour le renforcement de capacité institutionnelle, c'est à dire pour la fourniture de services de base mais également pour l'amélioration du cadre légal, les régulations gouvernementales, les procédures et les systèmes de coordination. Ce qui inclut la coordination entre les acteurs publiques et non-publiques au niveau local.
- Le CCRE, en tant que représentant européen des autorités locales et régionales dans le monde, juge que l'Europe doit jouer un rôle pivot en faveur du développement des pays les plus pauvres du monde. Le CCRE juge également que l'Union européenne doit apporter des ressources adéquates pour lutter contre la pauvreté et se battre pour la démocratie dans ces régions. La coopération décentralisée doit être considérée comme un élément essentiel de la politique étrangère de l'Union européenne. C'est pourquoi nous sommes déçus que l'Union européenne ne prévoit que 18 millions d'euros pour la période 2004-2006 concernant la coopération décentralisée, ce qui

inclut les dépenses administratives. Nous reconnaissons qu'avec un budget relativement modestes consacré à ce sujet, des priorités claires doivent être établies. Ceci étant dit, la mission de promotion de la coopération décentralisée dans des pays de « partenariats difficiles » constitue une tâche particulièrement complexe. Afin de construire des partenariats et projets locaux nord-sud, effectifs et durables, dans de tels pays, il est important de disposer et de planifier un bon planning. C'est pourquoi, pour que le cheminement indiqué par l'UE dans le document page 10, point 5.2 fonctionne efficacement, le CCRE considère que les organisations compétentes (comme le CCRE et ses associations nationales ou comme les associations représentatives nationales des autorités locales de pays en développement) doivent être mis au courant le plus tôt possible des pays qui sont susceptibles d'être sélectionnés comme pays prioritaires pour accéder à la ligne budgétaire.

- Etant donné les 18 millions d'euros alloués à cette ligne budgétaire, le CCRE exprime le souhait qu'une part suffisante soit octroyée au renforcement de capacité des autorités locales dans les pays en développement. Ceci sera prévu dans le paquet mis en avant par les délégations nationales européennes au moment de la sélection de programmes et de projets.
- Le CCRE rappelle que les autorités régionales et locales européennes, ainsi que leurs associations nationales, remplissent déjà un rôle important pour promouvoir les bases démocratiques et pour apporter leur soutien au renforcement de capacité institutionnelle dans les pays en développement. Actuellement, la majorité de ces actions sont prises en charge grâce au support donné aux autorités nationales et aux pays en développement, ceux-ci connaissant bien le rôle que doivent avoir les autorités locales dans les pays en développement. Le CCRE souhaite rendre le rôle des autorités locales plus visible au niveau européen et se félicite d'être consulté par l'Union européenne pour donner son opinion sur ce dossier. Le CCRE espère renforcer dans l'avenir sa coopération avec les unités responsables au sein de la Commission, ceci afin de soutenir l'implication et le rôle des autorités locales dans les pays en développement.